

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Institutionelle Reform der Wettbewerbskommission (Mo. 23.3224)

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Del Priore, Marie

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Del Priore, Marie 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Institutionelle Reform der Wettbewerbskommission (Mo. 23.3224), 2023 – 2025*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 13.08.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Wettbewerb	1

Abkürzungsverzeichnis

WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
BVGer	Bundesverwaltungsgericht
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
WEKO	Wettbewerbskommission

CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
TAF	Tribunal administratif fédéral
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
COMCO	Commission de la concurrence

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wettbewerb

MOTION
DATUM: 14.06.2023
MARCO ACKERMANN

Die **WEKO soll einer institutionellen Reform unterzogen werden**, damit die «funktionale Trennung ihrer Rollen als Anklägerin und als Richterin» sichergestellt und ihre Kommunikation sowie ihre Arbeitsweise verbessert werden, so die Forderung einer im März 2023 eingereichten Motion Français (fdp, VD). Der Motionär erkannte eine «institutionelle Schwäche» in der Behörde und verwies dazu auf allgemein Kritik der Zivilbevölkerung an ihrer Arbeitsweise. So monierte der Waadtländer beispielsweise, dass die Unschuldsvermutung zu wenig Beachtung fände, wenn Unternehmen nach der Bekanntgabe einer Untersuchung öffentlich an den «Pranger» gestellt würden. Ebenso beurteilte er kritisch, dass die WEKO als Behörde sowohl Sachverhalte untersuche als auch Urteile fälle.

In der Sommersession 2023 stand die Motion auf der Traktandenliste des **Ständerates**. Stillschweigend hiess die kleine Kammer einen Ordnungsantrag Juillard (mitte, JU) auf **Zuweisung der Motion an die zuständige WAK-SR zur vertieften Vorberatung** zu. Der Bundesrat verwies indes in seiner Stellungnahme darauf, dass er das WBF im März 2023 mit der Ausarbeitung einer Stossrichtung für die Reform der WEKO beauftragt habe. Die Regierung beantragte deshalb die vorliegende Motion zur Ablehnung.¹

MOTION
DATUM: 17.03.2025
MARIE DEL PRIORE

Lors de la session d'été 2023, la chambre haute avait approuvé tacitement une motion d'ordre Juillard (centre, JU) demandant que la motion du sénateur Olivier Français (plr, VD) visant une **réforme institutionnelle de la Commission de la concurrence** (Comco) soit transmise à la commission compétente pour un examen préalable approfondi. Après cet examen par la CER-CE, la nécessité d'une réforme de la Comco, notamment la séparation de ses fonctions d'enquête et de jugement, a été débattue lors de la session de printemps 2025. Le Conseil fédéral estime que cette réforme est déjà en cours via un mandat confié au DEFR et a donc recommandé de rejeter la motion. Cependant, la CER-CE juge qu'une adoption de la motion renforcerait la pression en faveur d'une réforme rapide et donnerait un mandat formel au Conseil fédéral. A la tribune, Hans Wicki (plr, NW) a recommandé son adoption, approuvée par la commission avec 8 voix pour, 2 contre et 3 abstentions. Fabio Regazzi (centre, TI) a également pris la parole pour plaider en faveur d'une réforme des autorités de la concurrence. Le député centriste a souligné que la Comco et son secrétariat agissent souvent comme une autorité d'accusation plutôt qu'une instance neutre et que l'absence de séparation entre enquête et décision porte atteinte aux principes de l'Etat de droit. Il a également relevé les délais de procédure excessifs et la nécessité d'un contrepoids judiciaire au Tribunal administratif fédéral (TAF), qui selon lui, valide trop facilement les décisions de la Comco. Lors du vote, le **Conseil des Etats a approuvé la motion** par 31 voix contre 7 et 4 abstentions. L'opposition était formée de 4 parlementaires socialistes et de 3 parlementaires agrariens.²

MOTION
DATUM: 04.06.2025
MARIE DEL PRIORE

Lors de la session d'été 2025, le **Conseil national** s'est également prononcé sur la motion Français (plr, VD), qui demande une **réforme institutionnelle** de la Commission de la concurrence (**Comco**).

A l'instar de sa commission sœur, la majorité de la CER-CN a recommandé à son Conseil d'adopter la motion pour confier un mandat formel au Conseil fédéral et faire pression pour une réforme rapide des autorités de la concurrence. Une minorité de la commission, représentée par Sophie Michaud Gigon (verts, VD), a jugé que la motion était superflue, étant donné que le Conseil fédéral avait déjà confié un mandat de préparation du projet de réforme au DEFR, en mars 2024. La parlementaire verte a également insisté sur la nécessité de ne pas réformer la Comco en profondeur, ce qui pourrait affaiblir son rôle, mais plutôt de réduire la durée des procédures judiciaires. Lors du vote, le Conseil national a **accepté** la motion par 121 voix, contre 63 et 4 abstentions. L'opposition était formée du groupe socialiste, du groupe des Vert-e-s et d'un parlementaire agrarien.³

1) AB SR, 2023, S. 617

- 2) BO CE, 2025, p. 243 s. ; Communiqué de presse CER-CE du 15.11.24
3) BO CN, 2025, p. 835 s.; Communiqué de presse CER-CN du 1.4.25